

prévenue au sujet des prévisions budgétaires, qu'à 10 heures ce matin et que les critiques et quelques députés d'en face ont été invités à dîner par le président du Conseil du Trésor lui-même qui les a renseignés sur les prévisions, ce qu'il n'était pas tenu de faire?

On voit que, dans le cas du budget, la presse est réunie à 11 heures pour un budget qui devient public à 8 heures le soir, alors que les députés ou quelques députés ne sont réunis qu'à 6 heures le soir et aujourd'hui on a vu que la presse a été réunie à 10 heures du matin, alors que quelques députés ont été réunis deux heures plus tard, vers midi ou vers midi et demi par le président du Conseil du Trésor pour les renseigner. Mais c'est là un bel exemple de courtoisie de la part du président du Conseil du Trésor, et ce n'est pas un manquement aux privilèges des députés, ni un manque de courtoisie, bien au contraire. Alors je ne vois pas, madame le Président, comment mes collègues d'en face peuvent se plaindre d'un manquement quelconque à leur endroit.

Qu'il me suffise en terminant de dire bien respectueusement et sans prétention qu'il y a quand même une distinction fondamentale entre un budget et des prévisions budgétaires. Le budget comporte des dispositions qui reçoivent leur application sur-le-champ, ce qui peut justifier cette rencontre avec des députés, cette rencontre préalable qui n'est pas requise par le Règlement, mais qui est établie et entrée dans nos mœurs, et qui est dans notre pratique parlementaire.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires n'entrent pas en vigueur sur-le-champ comme certaines dispositions contenues dans le budget. Ces prévisions ne sont déposées à la Chambre que pour être déferées plus tard, en l'occurrence lundi prochain le 1<sup>er</sup> mars, aux comités qui pendant trois mois vont les scruter, les analyser. La réunion avec la presse, ce n'est pas pour débattre les prévisions budgétaires. La réunion avec la presse, c'est pour permettre de lui donner des renseignements pour qu'elle puisse écrire ses articles en temps utile pour publication, le soir même aux nouvelles ou dans les journaux du lendemain. Les députés n'ont pas à se plaindre! Ils vont avoir trois mois pour les analyser, les scruter dans les comités et les débattre pendant les journées d'opposition. Il va y en avoir 25 pendant l'année fiscale qui doit commencer après le 31 mars.

Madame le Président, je veux bien essayer pour ma part comme leader du gouvernement à la Chambre d'appuyer des mesures qui favorisent les députés, qui sauvegardent leurs privilèges. J'en suis très conscient et c'est fondamental.

Nous sommes jaloux de nos prérogatives, de nos droits, de nos privilèges, mais je considère honnêtement que dans ce cas, non seulement il n'y a pas eu atteinte à nos privilèges, parce que ce n'est pas exigé par le Règlement, et on pourrait peut-être me reprocher une approche légaliste si je m'en limitais à cela, mais j'ajoute que nous n'avons pas manqué non plus aux règles de la courtoisie pour les raisons que j'ai mentionnées. Les faits sont connus, je n'y reviendrai pas. Non seulement n'avons-nous pas manqué aux règles de la courtoisie, mais en tout point nous avons respecté la pratique parle-

mentaire et nous sommes même allés plus loin grâce à l'amabilité et la disponibilité du président du Conseil du Trésor.

Dans quelques instants ce dernier va faire une déclaration pour expliquer dans les grandes lignes la nouvelle forme des prévisions budgétaires. Les députés d'en face vont avoir le loisir de lui poser des questions pendant une période de temps qui est laissée à votre discrétion en vertu de l'article 15 paragraphe (3) du Règlement, madame le Président.

Ce débat préliminaire requiert, à mon sens, beaucoup trop de temps, mais puisque plusieurs députés sont déjà intervenus, je voulais rectifier les faits pour qu'il soit bien clair dans l'esprit de tous les députés qu'il y a une distinction à faire entre une réunion à huis clos avec la presse et une avec les députés et qu'en rien nous n'avons manqué à la pratique ou au Règlement, ou aux règles de la courtoisie. Au contraire, nous sommes allés plus loin que nous aurions dû le faire. Je m'en réjouis et j'espère même que cette nouvelle pratique va se continuer. Mais, madame le Président, je dis tout cela pour indiquer que cette question est absolument farfelue.

● (1540)

[Traduction]

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je serai bref. J'ai écouté l'intervention de mon collègue lequel affirme que nous avons innové. Je ne crois pas vraiment que nous l'ayons fait depuis l'heure du déjeuner puisque nous n'avons pas vu la couleur des prévisions mais que nous avons seulement eu connaissance d'un communiqué de presse. Je ne pense pas que nous innovions beaucoup.

Si, à l'instar du chef du gouvernement, il veut lui aussi innover, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose. J'estime qu'on pourrait rejeter la distinction qu'il a faite entre les affaires budgétaires, d'une part et les prévisions budgétaires, d'autre part si l'on voulait employer le temps de la Chambre à ce genre d'arguties. En d'autres termes, cela peut aller dans les deux sens.

Avec le temps, nous avons établi les droits des députés en matière budgétaire et quant au rapport du vérificateur général; ce qui est important, c'est que les députés peuvent désormais obtenir des comptes rendus séparés et pas nécessairement des comptes rendus de presse comme cela était le cas ce matin, soit en prenant connaissance des documents soit en consultant les conseillers qui sont présents lors des séances d'information tenues au sujet du rapport du vérificateur général ou sur le budget. Je ne vois pas pourquoi ce principe bien terre à terre ne serait pas réalisable. Rien dans la déclaration du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne me permet de dire qu'il était hostile à ce genre d'arrangement.

Le but de ces propos et l'objet de mon intervention, c'est de vous suggérer, madame le Président, de garder la question de privilège en suspens afin que nous puissions rechercher, selon la procédure normale, une solution satisfaisante pour tous les partis représentés à la Chambre qui permettrait d'approfondir la question de la divulgation des projets du gouvernement.